

Formulaire de saisine de la commission de conciliation de Seine-et-Marne

Demandeur :

Vous êtes : Locataire Bailleur Propriétaire Autre (Précisez) _____

M. Mme ⁽¹⁾ Nom et prénom ou raison sociale _____

Adresse actuelle _____

Téléphone _____ Adresse électronique _____@_____

Mandataire :

M. Mme ⁽¹⁾ Nom et prénom ou raison sociale _____

Adresse _____

Téléphone _____ Adresse électronique _____@_____

Partie adverse :

Statut : Locataire Bailleur Propriétaire Autre (Précisez) _____

M. Mme ⁽¹⁾ Nom et prénom ou raison sociale _____

Adresse _____

Téléphone _____ Adresse électronique _____@_____

Mandataire :

M. Mme ⁽¹⁾ Nom et prénom ou raison sociale _____

Adresse _____

Téléphone _____ Adresse électronique _____@_____

Logement concerné par le différend

Adresse du logement _____

Date du bail _____ Date fin du bail _____ (ou toujours en cours)

Motif du litige : (cocher obligatoirement un ou plusieurs motifs)

- L'état des lieux (entrée : demande de complément de l'état des lieux dans les 10 jours suivant son établissement ; sortie)
- La non restitution du dépôt de garantie
- Les charges locatives
- Les réparations locatives
- La non décence du logement (articles 6 et 20-1 de la loi du 06/07/1989)
- Le loyer
 - encadrement des loyers après prise de l'arrêté préfectoral fixant les loyers de référence, de référence majoré et de référence minoré (article 17 de la loi du 06/07/1989)
 - révision annuelle du loyer (article 17-1 de la loi du 06/07/1989 et article 30 de la loi du 23/12/1986)
 - réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat de bail (article 17-2 de la loi du 06/07/1989)
 - évolution du loyer pour les logements vacants (article 18 de la loi du 06/07/1989)
 - fixation du nouveau loyer proposé au locataire dans le cadre d'un bail dit « de sortie de la loi de 1948 » (article 31 de la loi du 23/12/1986)
- Le congé (article 15 de la loi du 06/07/1989)
- Difficultés de nature collective : accords collectifs nationaux ou locaux (article 41ter et 42 de la loi du 23/12/1986), application du plan de concertation locative (article 44 bis de la loi du 23/12/1986), fonctionnement d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles.
- Autre (Précisez) _____

⁽¹⁾ rayer au besoin la mention inutile

